

Conférence de presse du 10 septembre 2013

L'initiative 1:12 met l'AVS en danger et annonce une augmentation générale de la charge fiscale

Seul le texte prononcé fait foi

L'initiative 1:12 creusera les trous financiers des assurances sociales

Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse

Selon les derniers chiffres sur l'AVS et les salaires fournis par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), celles-ci sont principalement financées en Suisse par les employeurs et la catégorie des hauts et très hauts revenus. Quelque 19 pour cent des contributeurs fournissent 70 pour cent des cotisations encaissées. A elles seules, les 7'700 personnes les mieux payées de Suisse apportent un milliard de francs aux assurances sociales. Or, ces rentrées sont directement menacées par l'initiative 1:12. Plafonner les revenus en question aurait à l'évidence des lourdes conséquences pour le financement des assurances. Les Jeunes socialistes n'avancent pas la moindre suggestion quant au moyen de compenser ce manque à gagner. Sur le plan de la politique sociale, l'initiative 1:12 serait donc un parfait auto-goal.

Principe de base des assurances sociales: redistribution des plus riches vers les moins riches

Avec l'AI et les APG, les deux autres éléments du premier pilier, l'AVS constitue l'épine dorsale du dispositif social suisse. Elle repose sur une solidarité très poussée. Ceux qui gagnent beaucoup paient aussi beaucoup de cotisations et ne perçoivent au maximum qu'une rente de 2'340 francs par mois. Sur tout salaire sont directement prélevés 10,3 pour cent au total, (AVS: 8,4%; AI:1,4%; APG: 0,5%). Ne sont formateurs de rente que les cotisations des revenus ne dépassant pas 84'240 francs. Les salariés qui acquittent des cotisations plus élevées n'obtiennent pas un franc de rente supplémentaire et soutiennent ainsi solidairement le financement des rentes AVS de personnes aux revenus plus modestes. Au-delà de cette limite, les cotisations correspondent à de pures contributions de solidarité. Instaurer un plafond salarial détruirait donc ce mécanisme de solidarité.

Les assurances sociales du premier pilier - en particulier l'AVS - fonctionnent comme une puissante machine redistributrice. Le constat énoncé en son temps par le Conseiller fédéral socialiste Hans-Peter Tschudi: «Les riches n'ont pas besoin de l'AVS, mais l'AVS a besoin des riches», garde toute sa valeur aujourd'hui. Mais voici que les Jeunes socialistes foulent au pied, au détriment des jeunes générations, ce principe essentiel des fondateurs de l'AVS énoncé par un de leurs grands anciens.

Effets quantitatifs

Comme cela a été dit avant moi, le plafonnement des salaires aurait immanquablement des conséquences sur le financement des assurances sociales. Elles différeraient selon le scénario considéré, mais seraient graves dans chaque cas de figure. Pour ne pas nous exposer au reproche de jongler avantageusement avec nos propres chiffres, nous avons commandé à ce sujet une expertise au prof. Christian Keuschnigg de l'Université de St.-Gall. Par ailleurs, dans une interpellation du 20 juin 2013, le Conseiller national Jean-François Rime a notamment demandé au Conseil fédéral d'évaluer l'importance des pertes de recettes pour l'AVS, l'AI et les APG. La réponse est attendue au début de cette session d'automne.

Ces deux évaluations de tiers devraient nous permettre de faire une démonstration crédible de l'ampleur impressionnante des pertes de recettes pour les assurances sociales. Une discussion documentée sur ces implications financières constitue un bon point de départ pour illustrer les conséquences de l'initiative.

Réforme annoncée de l'AVS «Prévoyance vieillesse 2020»

Au moment précis où, dans la perspective des problèmes financiers qui se profilent à l'horizon, l'on débat de la pérennité de l'AVS dans le cadre de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020», il faudrait renoncer à une baisse massive de cotisations dont le montant, selon l'étude, pourrait atteindre 2,5 milliards de francs. C'est tout simplement irresponsable.

Sur la base de l'actuelle loi sur l'AVS, les perspectives financières 2012 de l'OFAS nous laissent entrevoir un résultat de répartition de l'AVS (recettes sans les produits du capital, moins les dépenses) fortement négatif vers 2020, et cela sans les coupes drastiques dont s'accompagnera l'initiative 1:12 si elle est acceptée. Les revenus du capital engrangés par le fonds de compensation de l'AVS ne suffiront plus à éponger les déficits de répartition. Si l'on n'y remédie pas, le résultat d'exploitation de l'AVS plongera rapidement, lui aussi, dans les chiffres rouges et la liquidité du fonds AVS tombera sous le minimum opérationnel dans la seconde moitié de la décennie à venir. En d'autres termes, après avoir été longtemps plus ou moins compensés par la progression du taux d'activité de la population et une forte immigration, les effets négatifs du vieillissement de la société vont bientôt se faire pleinement sentir. Dès lors, il est inévitable de prendre des mesures pour maîtriser ce défi démographique. Selon les projections du Conseil fédéral lui-même, les mesures qu'impose la sécurité financière de l'AVS sont tout sauf cosmétiques, puisqu'il envisage le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, un financement additionnel par la TVA et bien d'autres choses encore. Sur cette toile de fond, les conséquences financières pour l'AVS du manque-à-gagner découlant de l'initiative 1:12, qui pourrait atteindre 2,5 milliards font bien plus que détonner dans le paysage. Les citoyens doivent se demander sérieusement s'ils souhaitent affaiblir encore plus l'AVS en acceptant l'initiative 1:12.

Réforme de l'assurance-invalidité

L'AVS n'est pas seule à se trouver sous pression financière. L'assurance-invalidité ploie aussi sous une montagne de dettes et connaît des problèmes de financement.

Après l'échec au Parlement de la dernière étape de l'assainissement de l'AI, la révision 6b, il ne reste plus rien des 700 millions de francs annuels d'économies prévus initialement. Conseil fédéral et Parlement se sont laissé aveugler par les recettes supplémentaires courantes de plus d'un milliard de francs annuels dues au relèvement temporaire de la TVA. Sans ce milliard et la prise en charge des intérêts de la dette à hauteur de quelque 300 millions de francs par la caisse de la Confédération, les chiffres de l'AI s'inscriraient toujours en rouge vif. Après la disparition des recettes supplémentaires dues à la TVA à fin 2017 et la suppression des dettes d'un montant de plus de 14 milliards de francs prévue pour le milieu des années 2020 au plus tard, des résultats positifs sont devenus illusoires.

Nous sommes donc en présence d'une branche d'assurance sociale qui réclame déjà un sérieux assainissement. Et il faudrait encore renoncer – du fait de l'initiative 1:12 – à des rentrées de cotisations correspondant à plusieurs millions de francs! Sous cet aspect aussi, accepter l'initiative serait de l'inconscience pure.

Conséquences d'une spectaculaire contraction du substrat

Sur l'arrière-plan des défis qui s'annoncent en matière de prévoyance vieillesse et d'assurance-invalidité, il est antisocial et contre-performant de renoncer à des recettes de cotisations qui pourraient

atteindre 2,5 milliards de francs. Antisocial, parce que ce sont les plus faibles de notre société qui souffriront, puisque les problèmes financiers ainsi créés mettront sous pression le montant des rentes – partant les prestations. Contre-performant car pour les salariés comme pour les entreprises, des hausses de cotisations seront incontournables. Bref, ceux à qui l'initiative devrait bénéficier en priorité, selon les initiants, en pâtiront, de même que la place économique suisse dans son ensemble. Il n'y aurait donc que des perdants et aucun gagnant ! Il faut absolument refuser, le 24 novembre prochain, cet auto-goal de politique sociale.

Contact :

Roland A. Müller
Directeur de l'Union patronale suisse

mueller@arbeitgeber.ch
+41 (0)79 220 52 29